

M. Crosbie: . . . est bien plus à envier que celui de beaucoup de propriétaires à faible revenu de Terre-Neuve. Un autre de ces messieurs d'en face a versé des larmes de crocodile sur le sort des Terre-Neuviens que nous piétons selon lui. En effet, environ 82 p. 100 des propriétaires de cette région n'ont plus d'hypothèque à payer sur leur maison. Moi, je trouve cela magnifique, que 82 p. 100 des propriétaires terre-neuviens possèdent intégralement leur maison. C'est merveilleux, car ils construisent eux-mêmes leur maison, contrairement aux messieurs d'en face qui ne sont même pas capables de fabriquer une boîte d'allumettes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Chacun de ces propriétaires qui paye l'impôt fédéral recevra un crédit d'impôt foncier de \$67.50 cette année et de \$250 dans quatre ans. Ils en profiteront tous. Il en va de même pour les propriétaires du Québec et des autres provinces. Ainsi, le député de Toronto-Broadview ne devrait plus s'inquiéter du sort des occupants des appartements de luxe de Toronto-Broadview et du Grand Toronto et je recommande au député de Québec selon lequel les Terre-Neuviens se sont fait avoir, d'en faire autant.

Un autre député a demandé d'où proviendrait l'argent. M. Gray-le-Blafard se le demande pour la première fois depuis 1962. Il s'est demandé d'où viendrait l'argent. Nous ne l'avons jamais entendu demander d'où proviendrait l'argent quand le parti libéral était au pouvoir et qu'il jetait l'argent par les fenêtres ces dix dernières années; le document que j'ai déposé hier, ces quelque 30 milliards de dollars de dépenses fiscales qu'ils ont gaspillés, le député n'en avait cure, monsieur l'Orateur. Entre 1972 et cette année, ils ont accordé des dégrèvements d'impôt d'une valeur de 15 milliards de dollars, et maintenant que nous tentons d'accorder deux malheureux petits milliards de dollars pour les quatre prochaines années— nous répartissons sur plusieurs années à cause de nos responsabilités et de nos exigences fiscales—ils s'écrient «d'où viendra l'argent?».

Une voix: C'est le Père Noël sans sa hotte.

M. Crosbie: Oui, le député néo-démocrate a bien raison de dire que c'est le Père Noël sans sa hotte.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député que j'ai vu à la télévision au bureau aujourd'hui, le député de Sudbury . . .

Une voix: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Crosbie: Pardon, de Nickel Belt. Il fait partie de cette coalition hétéroclite de groupes radicaux composés de féministes, de Trotskistes, de socialistes radicaux et de ceux qui sont désenchantés de l'attitude modérée de son parti. Je me demande auquel de ces groupes il se rattache.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke Centre (M. Wilson):

Que la Chambre siège durant l'heure du souper et prolonge les heures de séance ce soir pour tenir le débat de deux heures que prévoit l'article 75C du Règlement, afin de terminer l'étude de la motion sur l'attribution du temps.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Sur réception de cette motion, je dois renvoyer les députés à l'article 6(5)a) du

Attribution de temps

Règlement, lequel autorise un député à proposer une motion portant la prolongation des heures de séance. La motion doit être présentée à ce moment-ci, dans la dernière heure avant la fin du débat sur le sujet du bill. Ayant mis la motion aux voix, la présidence doit demander aux députés qui s'opposent à la motion de se prononcer contre. Si plus de dix députés s'y opposent, la motion est retirée.

Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: La motion est retirée d'office.

M. David Berger (Laurier): Monsieur l'Orateur, il ne doit certainement pas être facile de se lever ici pour sonner l'alarme, comme le fait le ministre des Finances. Je dois avouer que j'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre des expressions comme «deux malheureux petits milliards de dollars». Je crois qu'il faudrait que je siège quelques années de plus à la Chambre pour parler avec autant de légèreté de milliards de dollars.

[Français]

Monsieur le président, comme nouveau député il m'est difficile de réconcilier cette motion de clôture avec le comportement du gouvernement en ce qui a trait au bill C-20 à cause de la pieuse attitude de ce dernier au sujet de la procédure parlementaire à l'époque où il représentait l'opposition officielle. Le très honorable premier ministre a dit à plusieurs reprises que le gouvernement était disposé à considérer des amendements raisonnables, mais leurs actions indiquent le contraire. En fait, le gouvernement savait que le peu de temps qu'il avait décidé de mettre à la disposition des parlementaires éliminerait toute possibilité de présenter des amendements. Le gouvernement s'est traîné les pieds pendant presque cinq mois avant de nous rappeler au travail.

● (1540)

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés que ces discours n'intéressent pas au moins de permettre à la présidence d'entendre ce qui se dit.

[Français]

M. Berger: Monsieur le président, comme je le disais, le gouvernement s'est traîné les pieds pendant presque cinq mois avant de nous rappeler au travail au mois d'octobre, et ce n'est qu'après sept mois qu'il juge à propos de nous présenter un budget. Mais, cyniquement, le gouvernement a présenté ce projet de loi à un moment où la date limite pour l'impression des formules d'impôt approchait.

[Traduction]

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on est si pressé, pourquoi le gouvernement juge nécessaire de présenter cette mesure dès cette année. Il aurait pu prévoir l'entrée en vigueur de cette mesure en 1980 seulement, s'il avait réellement voulu favoriser une étude parlementaire poussée, comme les ministres le proclament toujours. On aurait pu alors renvoyer le bill à un comité permanent de la Chambre, où des experts auraient été appelés à comparaître et d'autres solutions auraient pu être envisagées.